



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **lundi 04 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 4 septembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune de RHUIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François GOYARD, maire.

Etaient présents : Jean-François GOYARD, Maire
Xavier BERNARD, Marie-Thérèse PARASKEVAS, Jean Paul FÉLIX Adjoints au Maire

Louisiane DUCHATEAU-ROUGIER, Michel DUCHOSSOY, Virginie FERRET-COURTEL, Caroline HOFFERT, Jennifer MONTEIRO, Antoine DAVENE de ROBERVAL, conseillers municipaux.

Était absent excusé: Thierry SEUTIN

Mme Louisiane DUCHATEAU-ROUGIER, est *désignée* secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

**DELIBERATION POUR LA MISE EN SECURITE DE LA DALLE
TUMULAIRE CLASSEE POUR L'ASSAINISSEMENT D'UNE PARTIE
COTE NORD**

M. Goyard fait part de la nécessité d'intervenir sur la dalle tumulaire de 1637 classée au titre des monuments historiques.

Le coût de l'aménagement est estimé à 719.99 € HT soit 863.99 € TTC

Conforme au devis du 18/05/2023

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- Montage et démontage d'un échafaudage
- Descellement des pattes de fixation
- Déplacement de la dalle de 5 cm en avant
- Création des pattes de scellement en inox pour maintien à 5 cm du mur.
- Pose de feuille de plomb sous la dalle
- Scellement des pattes, chaux et sable

M. Goyard met au vote et les membres du Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité les devis et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

10 voix « pour »
0 voix « contre »
0 voix « abstention »

Fait à RHUIS
Le 04 septembre 2023

Jean-François


Délibération n°20-23

Transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le :
Affiché le :
Mis en ligne le :